



Maire: MP. ROGOU

Ier adjoint: A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

DANS CE NUMÉRO:

- I- Approbation du PV du dernier conseil municipal
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- EMS: projet grille tarifaire et règlement intérieur
- 4- Mise à jour du tableau des effectifs
- 5- Engagement à la certification
- Diagnostic des forêts privéesadhésion au DÉGÉFOR
- 7- Mise en conformité des captages: avenants
- 8- Rénovation Mère Église:
- 9- Accompagnement sur le contrôle du délégataire : service assainissement
- 10- Enfouissement des réseaux électriques à l'Enclus
- II- Diversification du Centre
 Sportif: choix de la maîtrise
- 12- Église de la Cluse: aménage-
- 13- Ventes de terrains commu-
- 14- Maison France Service: local
- 15- Local communal Résidence Les Chamois
- 16- Projet photovoltaïque— VALECO
- 17- Garages de La Joue du Loup

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N°69

Conseil municipal du 29-07-2021

Au cours du dernier Conseil Municipal du 29 juillet dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

3- Ecole Municipale des Sports du Dévoluy:

Lors du dernier conseil, la proposition de créer une Ecole Municipale des Sports a été présentée.

Le règlement intérieur et la grille tarifaire ont été vus par le groupe de travail et sont présentés. Retrouvez le détails sur le site de la mairie ou en cliquant ICI.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la création de l'Ecole Municipale des Sports du Dévoluy,

APPROUVE le règlement intérieur

APPROUVE la grille tarifaire.

4– Mise à jour du tableau des effectifs:

Retrouvez tout le détail sur le compte-rendu complet disponible sur le site de la mairie.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE la création et la suppression des postes énumérés

ADOPTE la modification du tableau des effectifs du

personnel de la commune conformément aux propositions énoncées.

5- Engagement à la certification PEFC—gestion de la forêt durable:

Le PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) a pour ambition de préserver les forêts mais aussi de pérenniser la ressource forestière.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au programme pour 5

6- Diagnostic des forêts privées du Dévoluy: adhésion au DÉGÉFOR:

Le diagnostic de la forêt privée du Dévoluy a été réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre du projet DE-GEFOR en partenariat avec l'Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements (AFAB), la Chambre d'agriculture des Hautes -Alpes, et l'Office National des Forêts (ONF).

Il ressort de ce diagnostic qu'environ 50% de la surface de la forêt privée peut être considérée comme gérable. Les interventions souhaitables entre 0 et 10 ans concernent 459ha, répartis de la manière suivante

- Peuplements forestiers dans lesquels une amélioration sylvicole parait indispensable : 348ha
- Peuplements forestiers dans lesquels la déficience de régénération est avérée : 111 ha.

Après délibération le Conseil Municipal avec l abstention :

DECIDE d'adhérer au projet de Développement de la gestion en forêt multifonctionnelle, expérimentale et coordonnée avec la gestion publiques (DÉGÉFOR) porté par le CRPF PACA en partenariat avec l'AFAB, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et l'ONF.

DECIDE que les interventions souhaitables sur une décennie concernent 459 hectares de forêt.

7- Mise en conformité des captages: avenants pour SAUNIER et SARL BERTRAND TP:

Maîtrise d'œuvre SAUNIER : L'avenant n°04 précise le nouveau montant de la convention d'honoraires compte tenu du montant de l'estimation prévisionnelle de prestations demandées indiquées dans la notice de l'AVP rendu en juin 2018. L'avenant n°04 s'élève à 10 320.00€ HT portant le marché à 90 256.70€ HT.





Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N°69

- 18- ACTEE: accompagnement par IT05
- 19- Sur-classement démographique
- 20- Informations décisions du maire

Si vous souhaitez
accéder aux
comptes-rendus
complets, vous
pouvez vous rendre
sur le site de la
Commune:
www.mairiedevoluy.fr

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité:

APPROUVE l'avenant n°04 d'un montant de l'0 320€HT AUTORISE le maire à signer ledit avenant avec la société SAUNIER Infra.

Lot 2 serrurerie SARL BER-TRAND TP:

L'avenant porte sur le changement de l'indice de prix. Mme le Maire est en attente d'informations de la part de la Préfecture.

Aucune décision n'est prise.

8– Rénovation de Mère Église - avenants pour SMBR et EUROTOITURE:

Lot n°I – SMBR – maçonnerie, pierre de taille:

Suite à des modifications il convient de régulariser la situation par la signature d'un avenant n°01.

Ce dernier présente une moins-value de 67 543.99€, soit une baisse par rapport au marché initial de -18.0%.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité:

AUTORISE le maire à signer ledit avenant avec la société SMBR ainsi tous documents s'y rapportant.

<u>Lot n°02 – EUROTOITURE</u> – menuiseries:

Suite à des modifications, il convient de régulariser la situation par la signature d'un avenant n°01 :

L'avenant n°01 présente une plus-value de 34 364.53€, soit une hausse par rapport au marché initial de 38.6%. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec la société EUROTOITURE ainsi que tous documents s'y rapportant.

9- Gestion du service d'assainissement-proposition d'accompagnement dans le contrôle du délégataire:

Pour rappel la commune du Dévoluy a confié la gestion de son service d'assainissement à la SAUR par contrat d'affermage.

Il s'agit de renouveler le contrat d'AGARTHA Environnement et de BST Consultant qui assurent actuellement ce contrôle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la proposition de contrôle et suivi de la délégation d'assainissement présentée par AGARTHA Environnement et BST Consultant.

APPROUVE le montant de la prestation détaillé cidessus,

AUTORISE Mme le maire à signer ladite proposition.

10— Enfouissement des réseaux électrique dans le hameau de l'Enclus:

Dans le cadre du projet d'enfouissement du hameau

de l'Enclus sur la commune du Dévoluy ; une estimation du coût d'enfouissement des réseaux a été demandé au SYMÉnergie 05 :

Le projet s'élève à 27 625€ HT dont 13 225€ HT à la charge de la Commune et 14 400€ HT à la charge du SyME05.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ACCEPTE l'estimatif émit par le SyMÉnergie 05

DEMANDE à Mme le Maire de la prévoir au budget 2021

ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées permettant l'établissement d'une nouvelle délibération donnant pouvoir au Maire de signer la convention financière,

II – Diversification du Centre sportif - choix de la maîtrise d'œuvre:

La commune du Dévoluy a lancé une consultation pour prestation d'accompagnement dans la définition, la réalisation et le suivi du projet de diversification du Centre sportif.

La commune a reçu deux offres :

- PITAYA pour un montant de 21 975.00€ HT
- ATEMIA pour un montant de I4 450.00€ HT

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité:





Si vous souhaitez

comptes-rendus

complets, vous

sur le site de la

Commune:

pouvez vous rendre

www.mairiedevoluy.fr

accéder aux

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N°69

APPROUVE l'avis de la commission MAPA

ATTRIBUE le marché à l'entreprise ATEMIA pour un montant de 14 450€ HT

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs au marché.

12- Église de La Cluse aménagement intérieur:

L'Eglise de la Cluse est inutilisable et fermée au public depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité. Les travaux de rénovation sont estimés à 179 000€ HT. Des subventions ont été attribuées par le Département et l'Etat, la part d'autofinancement s'élève à 84 259.19€ HT.

Le marché est divisé en lots:

-Lot I Gros-œuvre - Enduits

-Lot 2 Décors peints

-Lot 3 Menuiseries bois -**Parquets**

-Lot 4 Electricité - Chauffage électrique

Une offre à été publiée le 30/04/21.

Seul le lot n°01a été attribué à l'entreprise YASAR pour 65 480.00€ HT. Les autres lots ont été déclarés infructueux lors de la commission MAPA du 15/07/21.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ATTRIBUE le marché à l'entreprise YASAR pour un montant de 65 480.00€ HT

AUTORISE Mme le Maire à relancer une consultation pour le lot 2, le lot 3 et le lot 4 déclarés infructueux.

13- Ventes de terrains communaux:

Mme le Maire expose le cas des propriétaires de la parcelle B n°215 aux Bas Gicons qui souhaitent acquérir une partie du chemin communal longeant leur propriété, section 138G n°415 de 24m² et non constructible.

Après délibération Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la cession de la parcelle n°DNCI d'une superficie de 45m² 225€.

Mme le Maire expose la demande faite par le Département qui demande la cession de la parcelle communale cadastrée section 138G n° 415 de 24m², située entre le village de Saint Disdier et le lieu-dit « Les Baraques ». Il souhaite réaliser des travaux d'aménagement sur la route départementale n°937 afin de faciliter le croisement des transports scolaires et des poids-lourds.

Après délibération Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la cession de la parcelle communale cadastrée section 138G n°415 d'une superficie de 24m² pour I€ symbolique au Département des Hautes-Alpes.

14– Maison France Service:

Les travaux de rénovation de l'ancienne mairie d'Agnières sont terminés.

Ce bâtiment communal devient la nouvelle Maison France Service du Dévoluy (étage du bas). C'est la CCBD (Communauté de Communes Buëch Dévoluy) qui en a la compétence.

Il est à noter que cette mise à disposition de locaux se fera à titre gratuit comme c'est déjà le cas actuellement.

Après délibération Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la mise à disposition du local à titre gratuit à la CCBD pour son service « Maison France Service »

15- Demande de location du local communal Résidence Les Chamois:

Un professionnel de La Joue du Loup soumet au conseillés sa volonté de louer le local communal situé dans la Résidence Les Chamois afin d'y installer ses locaux.

Il souhaite disposer à titre gratuit du local en échange des travaux d'aménagement qu'il y effectuerait et propose de s'occuper de la bagagerie communale.

Les conseillers municipaux souhaitent avoir le temps de réfléchir





Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N°69

sur le sujet et reportent leur décision au prochain conseil municipal de septembre.

16– Projet Photovoltaïque— VALECO:

La société VALECO a contacté la commune pour lui faire part de leur volonté de développer un projet de centrale solaire sur le site de Superdévoluy. Ils proposent de faire une étude approfondie des possibilités envisageables.

Après délibération le conseil Municipal, à l'unanimité:

SOLLICITE l'entreprise VALECO pour la réalisation d'une étude.

17- Garages de La Joue du Loup:

La Commune du Dévoluy a reçu en dation, au sein de la résidence Les Mélèzes des Chaumattes, 10 emplacements de parking.

Après étude des tarifs pratiqués sur la Joue du Loup, les tarifs suivants sont proposés:

-Les n°15 - 16 - 17 - 22 - 23 - 24 de taille standard : 10 000€ pièce

-Les n°18 et 19 couplés pour faire un emplacement de grande taille : 17 000€

-Le n° 20 et 21 couplés pour faire un emplacement de grande taille : 15 000 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité : **DÉCIDE** de mettre en vente lesdits emplacements au prix exposés ci-dessus.

18— Programme ACTEE de mande d'accompagnement par IT 05:

Par délibération n°2021-083 du 18 juin dernier, la commune du Dévoluy s'est engagée dans le programme ACTEE pour la rénovation thermique des bâtiments.

Il est possible de solliciter l'aide de IT 05 pour être accompagné dans la réalisation de l'étude et la suite du projet.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité:

SOLLICITE l'aide de IT 05 pour être accompagné dans la réalisation de l'étude et la suite du projet.

19- Sur-classement démographique de la commune:

Pour rappel la commune du Dévoluy a été classée « Commune Touristique » par arrêté préfectoral du 08 mars 2018 et « station de tourisme » pour l'ensemble de son territoire par arrêté préfectoral du 03 juin 2021. Le sur-classement démographique offre des avantages en matière de gestion des ressources humaines.

La demande de sur classement a pour objet la prise en compte de la population moyenne touristique ce qui correspond pour le Dévoluy à 21 455 habitants.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité:

APPROUVE la demande de sur-classement démographique pour un total de 21 455 habitants,

SOLLICITE le surclassement démographique de la commune du Dévoluy dans la catégorie de 20 000 à 34 999 habitants

20- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122 -22 et L. 2122-23 du CGCT) Aucune remarque.

21– Domaine Nordique - tarifs:

Chaque année, la commune délibère pour fixer les tarifs des redevances du domaine nordique et pour signer la convention avec l'association NORDIC ALPES DU SUD. Afin d'être cohérents avec les tarifs NADS, il est proposé de supprimer l'offre Super Primeur et de remplacer l'offre Primeur à 65€ (soit une baisse de 5€).

Fabien SERRES et Florence GIACCONE sont nommés comme étant les représentants de la commune pour NADS.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarifs et la signature de la convention.

Levée du conseil : 00H45

vec da conscir. Our i is

Si vous souhaitez
accéder aux
comptes-rendus
complets, vous
pouvez vous rendre sur
le site de la Commune:
Www.mairiedevoluy.fr